



# SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO de l'enseignement public

## SECTION DEPARTEMENTALE DES BOUCHES DU RHONE

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22. FAX.: 04 91 33 55 62 [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

### Stagiaires PE2 IUFM

### N°1 Septembre 08

#### **Vous effectuez votre rentrée comme professeur des écoles stagiaire.**

Nous comprenons votre satisfaction d'avoir réussi un concours dont on connaît la difficulté de par le faible nombre de places ouvertes par le ministère.

**Maintenant, vous attendez, à juste titre, de votre année à l'IUFM que l'on vous délivre une formation de qualité**, vous préparant à l'exercice du métier que vous avez choisi : l'enseignement, c'est-à-dire la transmission de connaissances et le développement d'un esprit critique, aux élèves qui nous sont confiés permettant de devenir des citoyens libres et responsables.

Le nouveau « cahier des charges » de la formation initiale des maîtres présentées en décembre 2006 au Conseil Supérieur de l'Education, n' a recueilli aucune voix des organisations syndicales enseignantes (Vote contre, et abstention du SE UNSA). Malgré tout cet arrêté a été publié et vous allez vivre ces nouvelles mesures.

Le SNUDI FO continuera à avoir comme seul objectif la volonté d'agir afin qu'à chaque étape de votre formation, vos droits soient respectés et vos conditions de travail améliorées.

D'ores et déjà, ce cahier des charges soulève quelques remarques.

- *La réduction à une seule semaine du Stage en Pratique Accompagnée pour préparer la prise en charge de votre classe dès la rentrée ne permet pas une bonne préparation.*
- *Le surnombre de stagiaires dans une même classe de stage ( SPA) nuit à l'efficacité de ce stage.*
- *Le maintien du Stage Filé est une dégradation de la formation initiale au profit d'une formation en « alternance »*
- *La formation que vous allez recevoir comporte quelques heures d'initiation à la prise en charge d'élèves en situation d'handicap, vous serez alors jugé « apte » à enseigner aux élèves handicapés, privés de structure adaptées, et scolarisés dans votre classe.*
- *Cette rentrée 3 jours avant les titulaires est une remise en cause de vos obligations de service, vous appartenez dès aujourd'hui au corps des Professeurs des Ecoles et vous en avez donc les devoirs mais aussi les droits, en particulier sur les obligations des heures de service.*
- *Etc*

L'an passé, cette formation en alternance a suscité la difficulté d'allier le travail de préparation de la journée hebdomadaire de classe et le suivi du travail en IUFM, en particulier pour le mémoire et le dossier de polyvalence .

**Ces deux dossiers ainsi que les trois stages en responsabilités sont les critères qui comptent pour la validation de votre année.** La pression de l'évaluation sous ses différents aspects va peser sur vous cette année mais cela ne doit pas vous faire oublier qu'en tant que **stagiaire de la fonction publique** vous avez aussi des droits :

- droit à une formation de qualité
- droit à questionner, comprendre, revendiquer
- droit à participer à la vie syndicale.

L'action de notre syndicat va également au-delà de cette défense quotidienne des droits et des intérêts de nos collègues :

**Les intérêts des enseignants du premier degré rejoignent ceux des fonctionnaires**, au moment où la réforme de l'Etat et la réforme budgétaire (LOLF) ont pour objectif prioritaire de réduire le nombre de fonctionnaires et de faire des économies en remettant en cause leurs droits et acquis inscrits dans le statut de la fonction publique.

**Ils rejoignent les intérêts de tous les salariés** qui voient leurs **conditions de travail** se dégrader, leur **pouvoir d'achat** diminuer, la précarité se développer...

**C'est la raison pour laquelle le SNUDI FO est un syndicat affilié à la CGT- Force Ouvrière.**

Comme fonctionnaire stagiaire, comme salarié, vous avez des droits, des garanties qu'il vous faut faire respecter.

**Nous sommes là pour vous y aider.**

**C'est le rôle d'un syndicat** de recevoir les observations, les interrogations, les doléances des personnels, d'en discuter avec eux et de les mettre au rang de revendications et de les faire remonter à l'administration pour les satisfaire.

Chaque semaine, sur le site d'Aix et de Marseille, nos militants seront présents lors d'une permanence où vous pourrez les rencontrer. Aix le vendredi de 12h à 13 h cafétéria.

*Pour les heures et les lieux à Marseille, consultez les panneaux d'affichages syndicaux.*

*Demandez le numéro spécial « I U F M » de notre journal « L'Ecole Syndicaliste » dans lequel vous trouverez des informations pratiques qui vous serviront pendant cette année et même au-delà, mais aussi des comptes-rendus des actions menées par notre syndicat pour élaborer et défendre les revendications des stagiaires.*

✂-----

**Je souhaite recevoir les informations syndicales**

NOM :----- Prénom :-----

adresse :-----

téléphone :----- e-mail :-----

**Je désire adhérer au SNUDI-FO**

**Cotisation pour l'année 2009 : 75 €** payable en un ou plusieurs chèques ( 66% déductibles des impôts 2009)

Bulletin à renvoyer au

**SNUDI FO, 13 rue de l'Académie - 13001 Marseille**  
**Téléphone : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62 e-mail : contact@snudifo13.org**  
**Site : [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)**

**Vos contacts IUFM :**

**IUFM Aix :**  
**Philippe Roms : 06 77 05 66 05**  
**snudifo13aix@wanadoo.fr**

**IUFM Cannebière :**  
**Martine Dupuy : 06 20 76 11 87**